

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 7 (1961)

Heft: 11

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RESUME DU DISCOURS DE M. BOURGKNECHT A LA JOURNÉE SUISSE DES BANQUIERS

Prenant la parole à la Journée suisse des banquiers, M. Jean Bourgknecht, conseiller fédéral, chef du département des finances et des douanes, a fait un long exposé des problèmes économiques et financiers qui occupent actuellement l'exécutif fédéral. Voici l'essentiel de ses déclarations :

Intégration européenne

La Suisse va au-devant de problèmes extraordinaires ardu, épineux et de grande portée : elle s'efforcera de trouver avec le Marché commun une forme d'entente qui permette de tenir le mieux compte de notre situation particulière, en espérant que le « cas spécial » de la Suisse sera compris et que les conditions que nous devrons poser à une entente ne seront pas rejetées. Ces conditions seront aussi bien de nature politique qu'économique. En tout état de cause, nous pouvons nous attendre à devoir assumer des engagements plus lourds que ceux qui avaient été contractés par les Etats membres de l'A.E.E. dans la pire des hypothèses, celle où nous nous trouverions momentanément isolés, ce que nous devons nous efforcer d'éviter, la volonté de résistance de la nation et du peuple et la capacité d'adaptation de notre économie auraient à subir l'épreuve du feu.

L'aide aux pays en voie de développement

Ce que la Suisse a fait et fera sur le plan technique et culturel, et en mettant à disposition des biens d'investissement, supporte la comparaison avec l'étranger. Notre participation sera, ces prochaines années, prise sous ses formes les plus diverses, de l'ordre d'un demi-milliard de francs, ce qui représente le 1 1/2 % de notre revenu national brut. Mais il importe que les pays bénéficiaires de nos interventions créent une atmosphère favorable aux investissements, c'est-à-dire créent les bases sur lesquelles l'aide et l'initiative privées pourront se développer.

La collaboration internationale dans le domaine monétaire

La Suisse doit apporter sa contribution pour que réussissent les mesures d'assainissement prises par les pays de faible économie, et que les balances des paiements se soldent sans qu'il soit nécessaire d'imposer des restrictions de paiements ou de dévaluer la monnaie.

C'est dans cet esprit que le Conseil fédéral propose aux Chambres d'octroyer à la Grande-Bretagne, parallèlement aux mesures prises en sa faveur par le Fonds monétaire international, un crédit à moyen terme, et cela après avoir obtenu leur consentement à l'octroi d'un prêt de 100 millions de francs à la banque mondiale. Si le Conseil fédéral a renoncé jusqu'ici de proposer aux Chambres d'adhérer aux institutions de Bretton Woods, c'est en raison des engagements très importants que la Suisse devrait prendre, sans même en connaître la portée exacte. Nos prestations ne se

raient pas inférieures à un milliard au comptant et nous aurions en outre des garanties à fournir pour un montant équivalent.

Surexpansion économique et politique culturelle

La surexpansion économique a atteint un point qu'il conviendrait de ne pas dépasser si nous voulons éviter le déclenchement de la spirale des prix, avec toutes ses conséquences ruineuses. Qu'adviendra-t-il de nos grands investissements si la main-d'œuvre étrangère — plus de 500.000 travailleurs — venaient à manquer ? Dans les conditions présentes, il n'est pas sage de réduire davantage encore la durée hebdomadaire du travail : chaque heure hebdomadaire de travail en moins fait augmenter de plusieurs dizaines de milliers d'unités nos besoins en travailleurs étrangers. Il importe d'adopter une juste mesure aussi bien dans l'extension que dans la libération des forces d'expansion. Cependant, le véritable remède serait le développement du sens de la responsabilité de chacun à l'égard de la collectivité et un retour à plus d'idéalisme.

Projet de loi sur la double imposition

La réglementation de la double imposition intercantonale est à l'étude. Une loi d'exécution est en préparation en vue d'interdire la double imposition. Il est nécessaire d'arriver à une véritable et équitable péréquation intercantonale. La matière imposable doit être mieux répartie entre les cantons. Il paraît choquant que l'imposition des biens immobiliers et de leur rendement soit diminuée, au détriment de cantons économiquement faibles, par la constitution de gages en faveur de créanciers domiciliés hors du canton. La même remarque est valable pour les agences des compagnies d'assurance.

Statut et imposition des fonds de placement

Le département des finances et des douanes prépare un projet de loi fédérale sur les fonds de placement. Cette loi devrait permettre d'imposer les parts de fonds de placement et à les traiter de la même manière que les obligations. Actuellement, ces parts et leur rendement échappent impunément aux impôts à la source. Les mesures proposées sont un des aspects de la lutte nécessaire contre le développement de la fraude fiscale.

Le nouveau régime des finances fédérales

Les Chambres fédérales seront saisies, dans le courant de l'année 1962, du projet de prorogation de dix ans, jusqu'à fin 1974, du régime financier, qui arrive à échéance à fin 1964. Les grandes lignes de ce projet sont connues. Il est prévu un léger assouplissement de la charge fiscale qui grève la bière, et la possibilité de majorer, dans des conditions déterminées, les taux maximums de l'impôt de défense nationale et de l'impôt sur le chiffre d'affaires. La possibilité d'une réduction des charges fiscales ne sera pas exclue, dès le moment où elles apparaîtront excessives, c'est-à-dire où elles ne seraient plus nécessaires pour assurer la couverture des dépenses et l'amortissement de la dette à un rythme convenable.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

CANTON DE BALE

COMMENT COUVRIR LES DEFICITS DES HOPITAUX ?

Selon les derniers chiffres publiés, les frais d'exploitation des hôpitaux appartenant à des corporations publiques ou d'intérêt public de Suisse se sont élevés à plus de 400 millions de francs en 1959. Sur ce montant, les versements des assurances privées et sociales, des caisses-maladie et des malades eux-mêmes ont représenté 250 millions en chiffre rond, si bien que les déficits d'exploitation se sont montés à plus de 150 millions, qui ont été couverts par les pouvoirs publics : le chiffre correspondant était de 90 millions en 1955. Encore ces montants ne représentent-ils pas le total des prestations que les pouvoirs publics versent pour l'hospitalisation des malades, puisque les subventions de la Confédération aux caisses-maladie n'y sont pas comprises.

Les tarifs des hôpitaux parviennent de moins en moins à suivre l'accroissement constant des frais d'exploitation. Il est normal que l'Association suisse des Etablissements pour malades (Veska) se soit attachée à ce problème et en ait fait l'objet des délibérations du Congrès suisse des Hôpitaux de cette année. Du 3 au 5 octobre, se sont réunies à Bâle, sous la présidence de M. V. Elsasser, administrateur à Zurich, président de la Veska, environ 350 personnes, parmi lesquelles on trouvait des médecins, des autorités et des administrateurs d'hôpitaux aussi bien que des employés supérieurs. Des rapporteurs compétents — parmi lesquels on remarquait l'actuel président de la Conférence des Directeurs cantonaux des Affaires sanitaires, M. J. Heusser, D^r H. C., Conseiller d'Etat de Zurich — présentèrent les points de vue, pas toujours concordants, des établissements publics, des hôpitaux d'intérêt public et des cliniques privées, ainsi que celui des caisses-maladie.

Les représentants des hôpitaux furent unanimes à réclamer une augmentation des prestations versées pour couvrir les frais, afin de permettre aux établissements pour malades d'accomplir convenablement leur tâche, tant au point de vue médical qu'à celui de l'organisation. Dans bien des cas, on ne pourra pas éviter d'adapter les tarifs et notamment de demander que les caisses-maladie participent dans une plus large part à l'accroissement des frais de l'hospitalisation. Les caisses-maladie sont en mesure de le faire, comme le montre l'expérience en cours dans le canton de Vaud, pour trouver une nouvelle formule de répartition des frais d'hôpital. La création de tarifs modernes et bien adaptés est d'une urgente nécessité pour maintenir les hôpitaux d'intérêt public et les cliniques privées, qui tiennent une place importante et nécessaire dans le système des hôpitaux suisses.

LE MUSEE SUISSE DE GYMNASTIQUE ET DE SPORT A DEMENAGE

L'immeuble du Petit-Bâle qui abritait le Musée suisse de Gymnastique et de Sport étant promis à la démolition,

ce musée a dû chercher de nouveaux locaux. On a trouvé un bâtiment idoine dans le Grand-Bâle, à la rue des Missions. Une petite fête a marqué ce déménagement, avec des allocutions de M. Zschoke, président du Gouvernement bâlois et du P^r Carl Diem, recteur de l'Université sportive de Cologne.

CANTON DE BERNE

† LE PROFESSEUR KARL WEBER

Le professeur Karl Weber est né le 23 février 1880 à Liestal. Il a étudié à Bâle où il a obtenu le titre de docteur ès lettres. Il fut d'abord instituteur, puis passa en 1909 à la rédaction du « Basellandschaftliche Zeitung » à Liestal. En 1920, il devient rédacteur aux « Basler Nachrichten », et en 1930 il succéda à M. Welti comme correspondant à Berne de la « Nouvelle Gazette de Zurich ».

De 1917 à 1920, M. Karl Weber a siégé au grand conseil de Bâle-Campagne. Il a présidé l'association de la presse suisse en 1920-21 et en 1933 il était membre d'honneur de l'association. Depuis 1940, il présidait le musée Gutenberg suisse.

Le défunt a enseigné le journalisme dès 1928 à l'université de Zurich et dès 1942 à l'université de Berne. En 1938, il était nommé professeur ordinaire à l'université de Zurich et en 1942 professeur extraordinaire à Berne. C'est lui qui organisa le pavillon de la presse à l'exposition nationale de 1939 à Zurich.

En 1952, M. Weber a abandonné ses fonctions de correspondant de la « N.Z.Z. » et de professeur de journalisme. Il se retira à Liestal.

Le professeur Weber a toujours été d'un naturel modeste, mais les nombreuses publications qu'il a signées témoignent de sa féconde activité dans le domaine du journalisme. L'enseignement universitaire du journalisme est relativement récent en Suisse. Il fut inauguré en 1903 à l'université de Zurich par l'ancien conseiller aux Etats, Oskar Wettstein. Le professeur Karl Weber s'est toujours attaché à mettre l'histoire du journalisme (notamment l'histoire comparée) en relation avec l'histoire contemporaine. Son enseignement avait ainsi une valeur de formation civique utile, non seulement aux futurs journalistes, mais aux juristes et enseignants qui étaient ses élèves. A la demande de l'association de la presse suisse et de l'association des éditeurs de journaux, M. Weber a rédigé un ouvrage intitulé « La Suisse dans la guerre des nerfs », consacré à l'attitude de la presse suisse pendant la guerre 1939-45. Il est aussi l'auteur d'une histoire du canton de Bâle-Campagne, de « La presse suisse en 1848 », « Evolution de la presse politique en Suisse », « Rôle de la revue dans la vie de l'esprit en Suisse ».

LE PROBLEME DE L'AGRICULTURE

Le grand comité de l'Union bernoise des paysans s'est réuni à Berne, sous la présidence du conseiller national E. Schmid-Dieterswil, en présence des repré-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

sentants paysans au Parlement cantonal et aux Chambres. Au centre des discussions figuraient les revendications de prix de l'agriculture suisse en vue du relèvement du revenu paysan, telles qu'elles ont été soumises par l'Union suisse des paysans au Conseil fédéral. M. R. Juri, directeur du secrétariat suisse des paysans, à Brugj, parla de l'état actuel des pourparlers avec les autorités. Il fut rappelé que les prix à la production dans l'agriculture sont restés pratiquement au même niveau depuis 1948, tandis que les frais de production (machines, constructions, salaires, etc...) ont augmenté d'environ 20 % depuis cette date. L'assemblée se dit déçue de la façon dont les chefs syndicaux combattent les revendications paysannes, alors qu'au cours de la même période, les salariés ont obtenu d'importantes améliorations de leurs salaires réels, des allocations sociales et des réductions de la durée du travail non négligeables. Elle déplora vivement que le Vorort ait lui aussi cru devoir faire opposition.

Le grand comité de l'Union bernoise des paysans exprima sa satisfaction que le Conseil fédéral veuille œuvrer dans le sens d'une amélioration de la situation dans la paysannerie. L'agriculture ne se contenterait pas d'une solution partielle, après avoir pris sur elle pendant des années le retard apporté au relèvement des prix. Des mesures immédiates s'imposent surtout pour les petites exploitations et celles de montagne.

LE NOUVEAU RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE BERNE

M. Hans von Geyerz, professeur ordinaire d'histoire suisse et d'histoire de la culture générale à l'Université de Berne, a été appelé aux fonctions de recteur pour l'année 1961-1962.

LA FEMME ET LA DEMOCRATIE

La communauté de travail « Femme et Démocratie » a poursuivi son 13^e cours d'instruction civique à l'Hôtel Gurten-Kulm par l'audition de deux conférencières.

M^e Hélène Thalmann, avocate de Berne, présidente de l'Association suisse des Femmes universitaires, parla des « problèmes qui se posent et des tentatives de les résoudre dans la future loi suisse du travail ». Elle souligna que le projet du Conseil Fédéral partait du principe qu'il ne fallait d'aucune façon réduire l'actuelle protection des travailleurs et qu'il fallait tenir compte des conventions internationales du travail ratifiées par la Suisse.

M^{me} A. Jollos, de Zurich, secrétaire de presse de l'Office central suisse d'Aide aux réfugiés, exposa les tâches du Haut-Commissariat de l'O.N.U. pour les réfugiés. Après un bref exposé historique, elle rappela les principales tâches actuelles du Haut-Commissariat : poursuite et achèvement de la suppression des camps de réfugiés en Europe, incorporation dans le circuit économique de nombreux réfugiés diminués physiquement et intellectuellement, ainsi que de quelque 4.000 réfugiés hongrois, qui n'ont pas encore trouvé où se fixer définitivement. Il faudra aussi accueillir quelques milliers d'Européens

réfugiés de Chine. Enfin, il faudra poursuivre l'œuvre entreprise en commun avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge en faveur des réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc. Le Haut-Commissariat s'efforce d'obtenir que de nouveaux Etats ratifient la Convention de 1951 sur les réfugiés.

EXPOSITION DE SCULPTURE SUR BOIS

A Bienné a eu lieu le vernissage de l'exposition de sculpture sur bois qui groupe des œuvres d'éménents artistes suisses, au nombre desquels figurent, à côté des noms connus comme Robert Hainard, Aldo Patocchi et Emile Zbinden, de jeunes talents qui suivent les traces de leurs aînés.

INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LES MALADIES RHUMATISMALES

Après de longues années d'études et de travaux préparatoires, le Conseil fédéral est aujourd'hui à même de saisir les Chambres d'un projet de loi ayant pour but d'intensifier la lutte contre les maladies rhumatismales. Ce projet expose en détail le caractère, les causes, les différentes formes et l'évolution du rhumatisme, maladie redoutable dont les conséquences économiques sont graves, sans parler des souffrances physiques et morales engendrées par ce fléau social. Il s'agit donc d'encourager les recherches scientifiques, d'informer la population et aussi le corps médical, de faire œuvre de prophylaxie active, d'améliorer les traitements et de venir en aide aux malades dans le besoin.

Si, comme le dit sans rire le message gouvernemental, la mesure la plus importante pour ceux qui sont atteints de rhumatisme, est un traitement approprié, il convient cependant de relever que ce traitement peut considérablement varier selon le genre de rhumatisme et aller de la thérapeutique médicamenteuse à la balnéothérapie en passant par la chrysothérapie, le traitement aux hormones, les méthodes chirurgicales et orthopédiques et la physiothérapie, laquelle, de l'avis d'éménents spécialistes, est la méthode de traitement la plus importante éprouvée depuis longtemps.

Pour la Confédération, le problème est essentiellement d'ordre financier. Il s'agit, en fait, de verser des subventions pour les recherches scientifiques, l'information de la population sur le rhumatisme, donner des conseils et venir en aide aux malades, transformer des établissements existants et en construire de nouveaux et contribuer aussi aux dépenses d'exploitation des dits établissements.

Le Conseil fédéral pense consacrer à la lutte contre le rhumatisme un montant annuel qui sera de 1.895.000 francs pour commencer, soit 1.600.000 francs, pour la construction et la transformation d'établissements, 200.000 francs à titre de contribution aux frais d'exploitation, 65.000 francs pour la recherche scientifique et 30.000 francs pour l'information, les conseils et l'aide à la population. Les dépenses iront en augmentant, puis diminueront une fois les nouveaux établissements construits et le nombre des malades étant en régression.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

Les recherches scientifiques

Le message mentionne que l'institut universitaire de physiothérapie de Zurich a consacré en moyenne 52.000 francs par an aux recherches scientifiques et l'institut de physiatrie de l'hôpital cantonal de Genève 35.000 francs. D'importants travaux de recherches sont également exécutés depuis des années à la polyclinique médicale et à l'institut pathologique de l'université de Genève. Les dépenses annuelles consécutives aux recherches sur le rhumatisme, entreprises dans les universités de Bâle, Berne et Lausanne, peuvent être estimées à 20.000 francs environ pour chacune d'elles. La subvention fédérale doit venir s'ajouter aux sommes susmentionnées.

Il est également prévu d'installer un centre de recherches dans l'établissement populaire de balnéothérapie de Loèche-les-Bains, dont la construction touche à sa fin.

Transformation et construction d'établissements

Les frais présumés d'agrandissement et de transformation des établissements populaires de balnéothérapie sont de l'ordre de 25 millions de francs. Il en faudra 17 pour construire les établissements de Loèche-les-Bains et de Zurzach. La subvention totale de la Confédération à ce titre ne devrait pas dépasser 8 millions de francs à verser en 5 ans. Par la suite, il faudra prévoir l'aménagement d'instituts de physiothérapie et de cliniques pour rhumatisants sur le modèle de ceux de l'hôpital cantonal de Zurich. D'autre part, le canton de Genève fera construire ces prochaines années un hôpital spécial pour le traitement des personnes atteintes de maladies chroniques. Cet hôpital comprendra un institut de physiothérapie, dont le coût est estimé à 960.000 francs. La Confédération verserait à cet institut une subvention de 130.000 francs.

Frais d'exploitation

En 1955, les établissements populaires suisses de balnéothérapie, les instituts de physiothérapie de Genève et de Zurich, y compris la clinique pour rhumatisants, ainsi que les établissements orthopédiques de Balgrist et de Lausanne, ont consacré 1.750.000 francs de leurs frais d'exploitation au traitement des rhumatisants. La Confédération aurait à verser sur cette dépense totale une subvention de 10 à 12 %, c'est-à-dire de 175.000 francs à 210.000 francs, montant qui sera dépassé après la modernisation et la construction d'autres établissements.

LES RELATIONS AERIENNES ET COMMERCIALES ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE

Le Conseiller national Koenig, indépendant zuricais, a saisi le Conseil fédéral d'une question écrite à propos de l'attitude de la France à l'égard de la Suisse en matière de politique commerciale et de réglementation de la navigation aérienne, qui est loin d'être satisfaisante.

L'auteur de la question désire connaître quelles sont les mesures envisagées pour le cas où la France n'adopterait pas à l'égard de la Suisse une attitude plus raisonnable.

Le Conseil fédéral répond comme il suit :

« La France est un des pays avec lesquels nos relations sont les plus nombreuses et les plus importantes. Tout particulièrement dans le domaine économique, les intérêts en jeu sont considérables. Il n'est donc pas étonnant que ceux-ci soient parfois difficilement conciliables et donnent lieu à des pourparlers ardus. Les points de friction ne doivent cependant pas nous faire perdre de vue l'ensemble de nos échanges avec la France, qui se développent d'une façon favorable. Pendant les sept premiers mois de l'année 1961, les exportations de Suisse vers la France ont augmenté d'environ 21 % par rapport à la même période de l'année passée. Elles ont atteint des chiffres sans précédent (379,2 millions de francs suisses de janvier à juillet 1961 contre 314,4 millions de janvier à juillet 1960). En août 1961 particulièrement, nos exportations ont totalisé 48,5 millions de francs suisses contre 34,2 millions en août 1960, ce qui représente une augmentation de 42 %.

« Les différentes questions qui étaient en suspens lors des négociations sur l'achat d'avions pour notre armée ont été réglées, ou sont en voie de l'être. L'émission d'emprunts français en Suisse — tout comme celle des autres emprunts étrangers — est, en vertu de l'article 8 de la loi sur les banques et les caisses d'épargne, l'objet d'un examen approfondi, au cours duquel toutes sortes d'éléments sont pris en considération. Lors d'éventuelles demandes d'émission d'emprunts français, le Conseil fédéral continuera d'appliquer des critères purement objectifs, parmi lesquels celui des intérêts suisses occupera la première place. »

L'ASSOCIATION SUISSE DE L'INDUSTRIE DU BOIS FETE SON 75^e ANNIVERSAIRE

L'Association suisse de l'Industrie du Bois, Société des Scieries suisses, fête actuellement son 75^e anniversaire. Lors d'une conférence de presse, M. Marc Houmar, de Malleray, président de l'Association, exposa le rôle précieux de celle-ci comme intermédiaire entre la forêt et l'industrie de travail du bois. Chaque année, les membres de l'Association vendent pour quelque 180 millions de francs de bois rond aux cantons, communes, corporations et aux particuliers, contribuant ainsi pour une part appréciable à l'économie nationale. La fête officielle a eu lieu en présence de représentants du Conseil fédéral, des autorités cantonales et régionales et de nombreux invités qui se pressèrent dans la ville fédérale.

PROGRES DANS LA CONSTRUCTION DES AUTOROUTES BENOISES

Une visite de presse a été organisée récemment près de Berne, à la nouvelle autoroute, dite du Gräuholz, qui constitue la première partie de l'autoroute Berne-Zurich. L'on a utilisé pour ce tronçon, en construction depuis trois ans, la technique du revêtement bitumineux, ce qui offre, au groupement pour l'emploi des liants bitumineux dans la construction des routes, l'occasion d'exposer cette méthode aux journalistes.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

C'est celle qui a été employée notamment dans la construction de la « route du soleil », en Italie. Un mélange de goudron et de fins gravillons, avec un liant bitumineux, permet d'ouvrir la route peu de temps après qu'elle a été recouverte de ce produit, à chaud.

Les journalistes purent aussi admirer le pont de Worblaufen, une construction de béton de 250 m., tout près de Berne, qui constituera l'un des plus grands ouvrages d'art du réseau bernois des routes nationales. Il fallut dix-sept mois pour construire ce pont. Au cours de la visite des huit premiers kilomètres de l'autoroute Berne-Zurich, qui mènent de la ville fédérale à Schoenbuehl, et seront ouverts au trafic à Pâques 1962, les journalistes purent se convaincre des progrès accomplis. Selon les prévisions, tout le tronçon de 24 km. sera ouvert pour l'exposition nationale de Lausanne, en 1964, tandis que l'autoroute Berne-Zurich ne sera entièrement terminée que deux ans plus tard.

O.C.D.E.

L'ambassadeur de Suisse en France, M. H. Soldati, a déposé le 28 septembre, auprès du gouvernement français, les instruments portant ratification, par la Suisse, de la convention relative à l'organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.). La convention a été signée le 14 décembre 1960, à Paris, par les dix-huit Etats membres de l'O.E.C.E., ainsi que par les Etats-Unis et le Canada, jusqu'ici membres associés de l'O.E.C.E. La convention a été approuvée par les Chambres dans leur session de juin 1961. Elle entrera en vigueur le 1^{er} octobre 1961 et remplacera la convention de coopération économique européenne du 16 avril 1948.

LES ANCIENS DE LA MOBILISATION 1914-1918 A BERNE

Les anciens mobilisés de 1914-1918 ont ouvert leur 4^e Congrès par un défilé de quelque 800 hommes, venus de toutes les parties du pays et de l'étranger. Le Congrès a été présidé par le Sergent Waldemar Kunz, de Berne, et agrémenté de morceaux de musique, exécutés par la fanfare de La Remonte. Il débute par l'hommage aux morts, accompagné d'une allocution de l'aumônier militaire, Capitaine Paul Huber. L'Assemblée se prononça sur l'érection dans la ville fédérale d'un monument du soldat. Les anciens de plus de 80 ans reçurent de jeunes filles en costume bernois des fleurs, et on leur donna l'insigne d'or des vétérans. De nombreuses personnalités civiles et militaires participèrent à cette manifestation, dont le directeur Ziegler, en qualité de représentant du Chef du Département militaire fédéral, le conseiller fédéral Chaudet.

Puis l'on entendit M. Freimüller, Conseiller national, président de la ville de Berne, qui souligna la nécessité d'une défense nationale totale et d'une défense civile bien organisée. Puis le Colonel Nobs, commandant l'Arrondissement militaire de Berne, apporta le salut de M. Virgile Moine, Chef du Département militaire cantonal, et rendit hommage à la vieille garde.

La manifestation s'acheva par l'hommage au drapeau et un repas pris en commun.

DECOUVERTE ARCHEOLOGIQUE

On procède actuellement à des travaux de terrassement au-dessous de Ferenbalm, à la frontière des cantons de Berne et de Fribourg. Un pan de mur s'étant écroulé, une plaque de granit apparut. Il doit s'agir de l'autel de la chapelle de Sainte-Radegonde, démolie en 1534 sur l'ordre du Gouvernement bernois. L'autel demeurera à son emplacement d'origine et sera accessible au public.

DECES D'UNE PERSONNALITE DU MONDE DES ECLAIREUSES

Mlle Ida de Herrenschwand est décédée à Berne. Ancienne commissaire générale des éclaireuses bernoises et commissaire nationale adjointe de la fédération des éclaireuses suisses, première cheftaine responsable du « Chalet Adelboden », qu'elle a dirigé pendant vingt ans, elle a été profondément aimée et respectée dans la fédération suisse et dans l'association mondiale des éclaireuses, où elle était connue sous le nom de Falk. Elle a exercé une profonde influence sur des milliers d'éclaireuses répandues dans le monde entier.

CANTON DE GENEVE

UN SUISSE A LA PRESIDENCE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DROIT PENAL

A l'issue du 8^e Congrès international de droit pénal, qui s'est tenu à Lisbonne du 21 au 27 septembre, M. le professeur Jean Graven, juge à la Cour de cassation, vice-recteur de l'Université de Genève, chef de la délégation suisse au dit Congrès, a été élu à l'unanimité à la présidence de l'Association internationale de droit pénal.

DE NOUVEAUX PROJETS DES SAVANTS AUGUSTE ET JACQUES PICCARD

Rentrant des Etats-Unis où il vient de faire un voyage d'exploration et de possibilités de recherches sous-marines, M. Jacques Piccard a fait quelques déclarations, desquelles il ressort qu'il envisage, en collaboration avec son père, le P^r Auguste Piccard, la construction d'un sous-marin qui porterait le nom de « Mésoscaph », qui devrait permettre de faire des recherches dans des profondeurs moyennes.

Leur projet serait de commencer leurs recherches dans le Léman, sur les bords duquel habite actuellement la famille Piccard, afin de pouvoir étudier la pollution des eaux. Par la suite, des recherches seraient entreprises dans la Méditerranée avant de faire d'autres expériences aux Etats-Unis, soit dans l'Atlantique, soit dans le Pacifique.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

HOMMAGE DES ECRIVAINS DE GENEVE A Mme EMILIA CUCHET-ALBARET

L'Association des Ecrivains de Genève vient de rendre un bel hommage à Mme Cuchet-Albaret, à l'occasion de son 80^e anniversaire. Un nombreux public s'était associé à cette manifestation de sympathie, à laquelle les élèves de l'école de Vandoeuvres ont participé.

C'est M. Jean Brutsch, Président de l'Association, qui dit les mérites que s'est acquis la jubilaire, comme poète. Il donna en outre connaissance d'un télégramme de félicitations envoyé par la Société des Ecrivains suisses.

Le maire de Vandoeuvres, M. Turrettini, apporta les vœux et les félicitations de la commune.

LA DOYENNE DE CELIGNY FETEE

Mme Louise Vidoudez, doyenne du village de Céliney, vient d'être fêtée à l'occasion de son 94^e anniversaire.

CANTON DE LUCERNE

LA VILLE DE LUCERNE REÇOIT UN LEGS ARTISTIQUE

Les héritiers du peintre lucernois Jacques-Mattias Schenker (1854-1927) ont légué à la Ville de Lucerne la totalité des œuvres de l'artiste se trouvant en leur possession. Jacques-Mattias Schenker est un paysagiste qui a vécu dans divers pays après avoir étudié à Dusseldorf et à Weimar. Il avait obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900, à Paris.

Ses descendants, Mme Gertrude Schenker, à Lausanne, et M. Hans Schenker, à Zurich, ont d'ores et déjà remis une partie de l'œuvre à la Ville de Lucerne, qui prendra possession du reste à leur mort.

CANTON DE NEUCHATEL

LES SPELEOLOGUES CHAUX-DE-FONNIERS DECOUVENT LA GROTTE N° 2 DE SUISSE

Le 25 juillet 1960, MM. André Thiébaud et Pierre Freiburghaus, jeunes spéléologues chaux-de-fonniens, découvraient dans le canton de Lucerne, massif de la Schrattenfluh (que le Spéléo-Club des montagnes neuchâteloises prospecte depuis 1959), une importante cavité, qu'ils n'ont cessé d'explorer depuis plus d'un an, et qui a pris le nom parlant de Neuenburgerhöhle. À l'heure actuelle, 3.300 mètres ont été inventoriés et topographiés, ce qui place cette grotte devant la « Beatushöhle » (Thoune), la grotte aux fées (Saint-Maurice) et le Nidlenloch (Weissenstein), qui ont 2 à 3 km. de couloirs connus, mais naturellement derrière le Hoelloc, 73 km., la plus grande du monde. La nouvelle grotte est un centre hydrologique important, et la galerie prin-

cipale est le lit d'un ruisseau qui reçoit plusieurs affluents. Les galeries sont presque toutes des fissures relativement étroites (de 1 à 3 m.), et très hautes (10 à 20 m.). Quatre puits de 15 à 25 m. coupent la galerie principale.

UN ARTISTE SUISSE A L'HONNEUR

Le gouvernement norvégien a acquis, à l'Exposition internationale de la médaille de Rome, la médaille Fritjof Nansen, du médailleur chaux-de-fonniens Roger Huguenin. L'œuvre de notre concitoyen sera déposée à l'Institut numismatique de l'Université d'Oslo.

LA QUINZAINE DU « BIEN-MANGER » A LA CHAUX-DE-FONDS

Une « Association de la quinzaine du bien-manger », groupant des restaurateurs, commerçants et confiseurs de La Chaux-de-Fonds, a organisé dans cette ville une quinzaine gastronomique. Cette manifestation, destinée à développer l'amour de la bonne chère et à remplacer les menus sans originalité par les viandes les plus fines, les vins les plus célèbres et les meilleurs fromages, a été inaugurée le 22 septembre par ses promoteurs, avec la collaboration de l'Union suisse des fromages, de la Swissair, d'Air-France et de l'Office de Propagande des vins de Neuchâtel. On notait la présence des délégués des autorités, ainsi que de MM. John Favre, directeur général des C.F.F., Borgeaud, directeur du 1^{er} arrondissement des douanes, et Albert Rais, ancien juge fédéral.

UNE EGLISE CONSTRUITE PAR LES PAROISSIENS

A La Chaux-de-Fonds a été inaugurée et mise en service la chapelle des Forges, nouveau quartier de cette ville, encore dépourvu de lieu de culte protestant. Il s'agit d'un baraquement provisoire et démontable, qu'on utilisera jusqu'à la construction du temple des Forges. Fait original, à part quelques conseils d'architecte et les travaux de maçonnerie indispensables accomplis par les maîtres d'état, tout, terrassements, pose de pierre, montage, peinture, etc., a été accompli par des équipes de jeunes et d'adultes au cours de l'été, sous l'impulsion des pasteurs de la paroisse des Forges.

UNE ECOLE DES PARENTS A LA CHAUX-DE-FONDS

Il vient de se fonder, à l'instar de ce qui s'est fait ces dernières années dans plusieurs villes suisses, une « école des parents » dans la métropole de l'horlogerie, qui s'est donné pour mission de préparer les parents actuels et futurs à leur tâche, d'étudier les problèmes pédagogiques par entretiens de quartier, et d'établir une liaison rapide entre les familles, les écoles et les institutions pédagogiques de tous ordres.

AU CARTEL SYNDICAL NEUCHATELOIS

Réuni en la salle F.O.M.H. de La Chaux-de-Fonds, le cartel syndical de La Chaux-de-Fonds a entendu un

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

exposé du conseiller d'Etat neuchâtelois, Fritz Bourquin, sur la main-d'œuvre étrangère en Suisse (augmentation, 25 % de 1960 à 1961), où le magistrat préconisa diverses mesures de rationalisation et de surveillance, et un autre du nouveau secrétaire central de la F.O.M.H., Lucien Huguenin, sur le statut de l'horlogerie, au vote en faveur duquel il a appelé vigoureusement la classe ouvrière. Il a insisté sur le fait que si le statut n'était pas voté il prévoyait le marasme d'ici peu pour notre plus fragile et en même temps l'une des plus importantes des industries suisses.

PARURES ET BIJOUX ADMIRES PAR UNE COHORTE D'AMBASSADEURS

Les ambassadeurs où les représentants des ambassades d'Iran, de Pologne, de Yougoslavie, d'Israël, de l'Inde, de la Chine, de Panama, de Suède, de la Thaïlande et du Maroc ont assisté, à Neuchâtel, à une grande manifestation folklorique organisée dans le cadre de l'exposition ethnographique « Parures et bijoux dans le monde ». Cette manifestation a été marquée par des danses folkloriques, la présentation de costumes nationaux de bijoux et de haute couture.

DON D'UN MILLION POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOME

Mme Thérèse King-Dubied, domiciliée à Auvernier, a fait don d'un million de francs pour la construction, à Couvet, dans le Val-de-Travers, d'un home pour personnes âgées. Une fondation a été constituée à cet effet, qui a déjà acquis le terrain nécessaire. Les travaux commenceront au printemps prochain. Le home abritera 20 à 30 pensionnaires.

CANTON DE SAINT-GALL

DE L'ELIGIBILITE DES FEMMES DANS LE CANTON DE SAINT-GALL

En octobre 1959, le Grand Conseil du Canton de Saint-Gall a accepté pour examen une motion relative à l'introduction du droit d'éligibilité en faveur des Suisses majeures dans les conseils scolaires, les charges ecclésiastiques et judiciaires. Le Conseil d'Etat va maintenant entreprendre l'étude du projet.

Cette motion ne constitue qu'une étape : elle fut précédée de toute un série d'initiatives prises dans le même sens mais qui, toutes, échouèrent. Cependant, l'une de ces initiatives donna en 1950 en partie satisfaction à ses promoteurs. Elle permit d'introduire une motion demandant que les Eglises reconnues par l'Etat aient la possibilité de fixer indépendamment leurs procédures en matière de votations, selon une décision adoptée par le Grand Conseil. Les autorités ecclésiastiques intéressées étaient autorisées à fixer l'étendue du droit de vote indépendamment des dispositions cantonales. D'autre part, l'article 104 de la Constitution cantonale

était adapté pour permettre l'éligibilité des femmes. Ces décisions furent approuvées par le peuple par 18.884 voix contre 18.810.

En revanche, en 1955, les membres de la communauté protestante refusèrent, par 9.693 voix contre 5.951, le droit de vote aux femmes.

CANTON DE SCHWYZ

HANNETON ET POMMIER EN FLEUR EN OCTOBRE

Un henneton fort vigoureux a été apporté récemment à la rédaction d'un journal de Schwyz. D'autre part, on a noté dans les environs de cette même localité la présence d'un pommier en fleur : de belles pommes « cloche » bien mûres et des fleurs se côtoient sur le même arbre.

CANTON DU TESSIN

LE 75^e ANNIVERSAIRE DE LA CORRECTION DE LA RIVIERE TESSIN

Le consortium pour la correction de la rivière Tessin célèbre cette année son 75^e anniversaire. Il s'agit là d'une œuvre commencée le 15 janvier 1888 avec les subventions de la Confédération et du canton, et les contributions de la société du Saint-Gothard, des chemins de fer fédéraux, ainsi que la participation de maisons privées.

La correction du Tessin avait été préconisée au cours du XIX^e siècle par des hommes clairvoyants, dont les noms restent attachés à cette belle réalisation : Stéfano Franscini, Carlo Cattaneo, Carlo Fraschina, Gioachimo Respini, etc. Elle a été un puissant barrage aux inondations périodiques, préservant la plaine de Magadino et la ville de Bellinzona de désastres extrêmement coûteux.

Commencée sous la direction de l'ingénieur Giuseppe Martinoli et continuée par l'ingénieur Carlo Molo, et successivement pendant de longues années, par l'ingénieur Secondo Antognini, assisté par les inspecteurs fédéraux von Steiger et Agostoni, la correction du Tessin a coûté, jusqu'à l'heure actuelle, près de douze millions de francs. Elle a permis, depuis 1918, l'exécution de travaux d'assainissement, de regroupement parcellaire et l'aménagement de la plaine de Magadino en zone fertile.

Mais à l'heure actuelle, de nouveaux travaux sont nécessaires qui consisteront en particulier à extraire les matériaux accumulés dans le lit et sur les berges de la rivière, au cours de ces 75 années, ainsi que la restauration des digues et des jetées sur une longueur de plus de vingt kilomètres. Ces importants travaux exigeront une dépense de l'ordre de dix millions de francs.

Ainsi qu'on peut le constater, le canton du Tessin tient à marquer d'une pierre blanche le 75^e anniversaire d'une grande réalisation.

REVUE DE PRESSE...

EXPOSITION A LOCARNO

Une exposition d'œuvres de 46 membres de la section tessinoise de la société suisse des peintres, sculpteurs et architectes, s'est ouverte le 28 septembre à Locarno.

Des allocutions ont été prononcées par MM. Giuseppe Franconi, architecte à Lugano, et rappelons-le, fondateur de notre petite revue, ainsi que M. Spéziali, maire de Locarno.

PREMIERE BIENNALE « INNOVAZIONE-ARTE »

Fin septembre ont été décernés les prix de la première biennale « Innovazione-Arte », qui a connu la participation d'environ 200 jeunes artistes qui, pour la plupart, se présentaient au public pour la première fois. Le jury, présidé par M. Aldo Patocchi, a décerné les prix suivants :

Pour la meilleure composition, à M. Costante Borsari, de Lugano, pour « Motivo paesane » (Motif paysan), pour le meilleur paysage à M. Miro Carcano, de Lugano, pour l'œuvre « Piazza riforma » (Place de la Réforme), pour la meilleure gravure à M. Attilio Zanetti-Righi, de Schaffhouse, pour « Aglio e cipolle » (Aulx et oignons), pour la meilleure sculpture en bronze à M. Max Weiss, de Tromona, pour « Pentisilea », pour le meilleur moulage à M. Renzo Fontana, de Mendrisio, pour « La Gallina » (La Poule). Les prix étaient de 6.000 francs au total pour la peinture et de 5.000 francs pour la sculpture.

EXPOSITION DE VINS TESSINOIS

Une exposition des vins tessinois de qualité a été ouverte à Lugano. Il s'agit de la première manifestation de ce genre organisée par l'Etat depuis l'introduction, en 1948, de la marque « Viti », indiquant qu'il s'agit d'une appellation contrôlée des vins rouges tessinois. Cette présentation n'a pas pour but de développer le marché mais de démontrer les résultats obtenus. Il n'existe pas, en effet, actuellement une production suffisante de vins de qualité pour faire face aux demandes croissantes. Le département de l'agriculture a lancé une campagne pour le développement du vignoble afin de favoriser cette branche de l'agriculture, qui est l'une des celles qui garantit un gain assuré au producteur.

Outre les vins, sont exposés aussi les produits de la Centrale tessinoise du fromage, fondée en 1943, qui contrôle 6.000 pièces par an, toutes destinées au marché intérieur, ainsi que les produits de la Centrale du miel, fondée en 1956, qui produit 300 quintaux par an, et dont la vente est assez difficile en raison de la concurrence des miels étrangers.

La situation en ce qui concerne le marché du vin est assez compliquée cette année. Le gel de ce printemps et la sécheresse ont eu pour effet de réduire de 30 à 40 % la production par rapport aux années normales. En revanche, la qualité des 20.000 hectolitres que constitue le rendement de cette année est très bonne.

Les prix du raisin ont été augmentés de 5 francs par

REVUE DE PRESSE...

quintal, mais on considère que les viticulteurs devront s'attendre à une réduction globale de 2 millions de francs de leurs ventes de raisins.

La journée officielle de la première Exposition des vins de qualité tessinois a eu lieu le jeudi 5 octobre, en présence du Conseil d'Etat « in corpore ». Elle a été accessible au public du 30 septembre au 8 octobre, et comprenait une série de manifestations folkloriques.

CANTON DU VALAIS

VERS UNE UTILISATION TOURISTIQUE DU RHONE VALAISAN

Durant ces derniers jours, diverses tentatives de remontée du Rhône, de Saint-Gingolph à Sierre, à l'aide de canots, ont été entreprises par cinq Valaisans. C'est la première fois que des tentatives de remontée du fleuve ont été couronnées de succès. On a utilisé à cet effet des canots de l'armée française du type « zodiac » extrêmement maniable. Ces expériences sont tentées en vue d'une utilisation touristique du fleuve pour une navigation régulière. De sérieux espoirs sont permis. Les expériences vont se poursuivre dès que le niveau des eaux le permettra.

CANTON DE VAUD

LE MONUMENT DU GENERAL GUISAN

Le concours pour l'érection du monument du général Guisan est ouvert aux sculpteurs suisses et suisses à l'étranger qui devront présenter leurs projets pour le 1^{er} juin 1962. Les emplacements prévus pour le monument, d'entente avec la municipalité de Lausanne et le jury, sont la promenade de Montbenon, le parc du Denantou et la promenade Derrière-Bourg. L'inauguration est prévue pour l'année 1963. Le jury est composé de MM. Rémo Rossi, sculpteur, vice-président de la commission fédérale des Beaux-Arts, à Locarno, R. von der Muehl, architecte à Lausanne, membre de la commission des Beaux-Arts, désigné par le Conseil fédéral, Max Fueter, sculpteur à Berne, Luc Jaggi, sculpteur à Genève, Milo Martin, sculpteur à Lausanne, Emilio Stanzani, sculpteur à Zurich, représentants des cantons, Ch. Thévenaz père, architecte à Lausanne, représentant de l'Etat de Vaud et de la ville de Lausanne, Mme Henri Guisan à Pully, M. Paul Nerfin, directeur de la banque cantonale, à Lausanne, président de l'association du général Henri Guisan, avec M. Yoki Aebischer, peintre à Fribourg, et Alexandre Tschokke, sculpteur à Bâle, comme suppléants.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

Le montant de la souscription atteint 1.136.947 francs, dont 50.000 francs versés par la Confédération. Une somme de 900.000 francs a été placée en banque.

FIN DU SANATORIUM UNIVERSITAIRE

Le nombre des étudiants atteints de tuberculose ayant notablement diminué, fort heureusement, le Conseil de fondation du sanatorium universitaire suisse, à Leysin, a décidé la fermeture de l'établissement, depuis le 30 septembre. Il espère que cette fermeture n'est que provisoire.

On se rappelle que l'initiative du sanatorium universitaire est due au Dr Louis Vauthier, qui en a été le médecin directeur de 1922 à 1953. Les étudiants, qui pouvaient être 35, y poursuivaient leurs études, leurs travaux, recevant régulièrement la visite de privats-docents, de professeurs, de personnalités étrangères, leur apportant le résultat de leurs propres recherches.

Un groupe de professeurs se préoccupe de l'affection future du sanatorium, dans l'espoir de lui conserver sa destination humanitaire et intellectuelle.

LE VILLAGE DE TORCLENS RETROUVE

L'un des rares villages vaudois totalement disparus, celui de Torclens, vient d'être repéré.

M. Anken, voyer de l'Etat de Vaud, a remarqué des vestiges bizarres mis au jour par la correction de la route qui relie L'Isle à Ballens, au carrefour d'où se détache la route montant à Montricher.

Le Service des monuments historiques a été averti. Après inspection des lieux, on a reconnu qu'il s'agit de vestiges de l'ancien village de Torclens. Le cimetière et des traces de l'église ont été nettement repérés, juste au-dessous de l'actuelle route L'Isle-Ballens. L'église fut paroissiale jusqu'en 1275. Elle subsistait encore en 1377. On n'a pas trouvé d'objets intéressants sur place.

PAILLARD S.A. INAUGURE SON NOUVEAU « CENTRE DE RECHERCHE »

Devant les délégués du Conseil d'état vaudois, de la députation vaudoise au Parlement fédéral, des autorités locales, devant le président du conseil de l'école polytechnique fédérale, le directeur de l'école polytechnique de l'université de Lausanne, le président de la société suisse des constructeurs de machines, le président de la fédération suisse des fabricants d'horlogerie et de nombreux représentants des autorités et du monde économique, M. F. Pagan, directeur général et administrateur-délégué de Paillard S.A., a procédé à l'inauguration officielle du nouveau bâtiment du « Département des entreprises » de cette entreprise.

Dans son allocution de bienvenue, après avoir brièvement retracé l'histoire de cette maison presque cent cin-

quantenaire, devenue aujourd'hui la plus grande entreprise industrielle de Suisse romande, M. Pagan a insisté sur l'importance de la recherche pour les deux branches d'activité (machines de bureau et appareils cinématographiques pour films étroits).

Le nouveau bâtiment comporte 4.200 m² de surface utile, répartie sur 4 étages et un sous-sol. L'effectif du département, de 127 en 1956, dépasse aujourd'hui 240 personnes. Les frais d'étude ont presque doublé de 1956 à 1960. L'activité du centre de recherche consiste dans la recherche, l'étude et la construction de nouveaux appareils pour le cinéma et de nouvelles machines de bureau et dans le perfectionnement de produits existants, dans la fabrication de prototypes par une sorte d'« usine pilote » et dans la réalisation de tests d'essais par ses laboratoires de physique, d'optique et de chimie. De plus, Paillard poursuit d'autres recherches, en liaison avec des instituts indépendants, en Suisse et à l'étranger.

Pour conclure, M. Pagan a suggéré la création, dans nos deux écoles polytechniques de Zurich et de Lausanne et dans nos divers technicums, d'un enseignement nouveau : celui de l'électromécanique et de la mécanique de précision.

« On sait, a dit M. Pagan, que l'enseignement donné dans les sections de mécanique et d'électrotechnique de nos écoles polytechniques est orienté essentiellement vers la construction de grosses machines et ne fait pratiquement pas de place à la petite mécanique. On trouve des conditions analogues dans les divers technicums du pays, encore que la mécanique moyenne y occupe une place relativement plus importante que dans les écoles polytechniques. Il serait temps de combler cette lacune.

L'introduction de l'enseignement systématique de l'électromécanique et de la petite mécanique de précision est nécessaire et urgente si la Suisse veut garder sa place privilégiée parmi les pays producteurs d'appareils de petites dimensions.

Lorsqu'on songe, en effet, à l'importance, dans notre économie, de l'horlogerie, de la fine mécanique et de l'électromécanique, on s'étonne qu'une chaire consacrée à ces spécialistes n'ait pas encore trouvé la place dans nos écoles polytechniques, comme c'est le cas en Allemagne, par exemple, depuis la fin de la première guerre mondiale. »

L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

Le conseil d'Etat du canton de Vaud a promu à l'ordinaire six professeurs extraordinaires à l'université de Lausanne, soit : Carl Keller, professeur d'ancien testament et de langue hébraïque, Frédi Chiappelli, professeur de langue et de littérature italiennes, François Gilliard, professeur de l'histoire du droit et d'introduction aux études juridiques, Pierre-Denis Méthee, professeur de mathématiques générales à la faculté des sciences et à l'école polytechnique, Auguste Urech, professeur des assurances à l'école des hautes études commerciales et Jean Meynaud, professeur d'introduction à la science politique à l'école des sciences sociales et politiques.

L'ANCIEN CONSEILLER FEDERAL RUBATTEL

C'est mercredi matin, 17 octobre, à 9 heures, qu'est mort à son domicile à Lausanne, d'une crise cardiaque, M. Rodolphe Rubattel, ancien conseiller fédéral.

Rodolphe Rubattel était né le 4 septembre 1896 à Villarzel, dans le canton de Vaud. Licencié et docteur en droit, en 1924, il fit, de 1930 à 1932, un stage au département fédéral de l'économie publique. Puis il assuma la direction de la « Revue » de Lausanne et siégea, de 1933 à 1939, au grand conseil vaudois, sur les bancs radicaux. Il prit, pendant la guerre, la direction des hôpitaux universitaires cantonaux, puis fut élu conseiller d'état en 1944. Il présida le conseil d'état en 1946. Élu membre du conseil fédéral, le 11 décembre 1947, il succéda à la tête du département de l'économie publique au conseiller fédéral, Stampfli, démissionnaire. En 1953 et 1954, il fut président de la Confédération et démissionna en 1954 de ses fonctions de conseiller fédéral. Il eut M. Paul Chaudet pour successeur au Conseil fédéral.

+ EN SOUVENIR DE M. RODOLPHE RUBATTEL
ANCIEN CONSEILLER FEDERAL

Mort peu de semaines après son 65^e anniversaire, et sept ans après avoir déposé son lourd mandat de magistrat fédéral, M. Rodolphe Rubattel, comme il en avait exprimé le désir formel, a été incinéré dans la plus stricte intimité de la famille et sans aucune cérémonie officielle. Si personne n'a ainsi eu la possibilité de rendre à l'ancien président de la Confédération l'hommage que mérite sa mémoire, il convient néanmoins de rappeler l'homme et son œuvre au service de la Suisse.

C'est le 11 novembre 1947 — M. Albert Picot, de Genève, était alors président de l'Assemblée fédérale — que Rodolphe Rubattel fut élu conseiller fédéral par 138 voix (résultat très honorable pour un candidat inconnu au Parlement) sur 230 bulletins valables. M. Rubattel succéda à M. Walter Stampfli qui, durant les années de guerre, avait dirigé de main de maître l'énorme département de l'économie publique. En quelques mots, le nouvel élu déclara accepter l'élection dont il venait d'être l'objet, et en remercia les députés, non pas pour lui-même, mais pour la Suisse romande, pour son Canton sur qui, ajoutait-il, rejaillissent et l'honneur et le poids du choix de l'Assemblée fédérale. « Je m'efforcerai, dit encore M. Rubattel, de travailler au bien de la patrie et d'avoir constamment devant les yeux sa durée et sa grandeur. »

Sept années de lourd labeur s'écoulèrent et la parole fut tenue. Le 16 décembre 1954, M. Rodolphe Rubattel, encore président de la Confédération, prenait congé du Parlement, disant sa gratitude aux représentants du peuple et des cantons, exprimant aussi à ses collaborateurs, du plus chargé de responsabilités au plus modeste, ses sentiments de profonde reconnaissance pour l'exemplaire fidélité dont ils l'honorèrent, pour leur travail intelligent et assidu, pour leur constant et réconfor-

tant appui. Puis le magistrat démissionnaire s'exprima en ces termes : « Je quitte ma fonction la conscience tranquille. J'ai donné — je puis le déclarer sans orgueil comme sans exagération — le maximum de ce qui était en mon pouvoir. Le moment arrive de céder la place à des forces plus fraîches. Je n'ai pas à déposer ce qu'il est convenu d'appeler un testament politique. Vous me permettrez seulement de dire que je m'en vais comme je suis venu, avec cette certitude, renforcée par l'expérience, que l'avenir du pays est étroitement lié à l'attention que les uns doivent apporter aux préoccupations des autres, qu'il dépend en un mot du développement d'un état d'esprit, de compréhension et de concessions réciproques, sans lesquels il ne peut y avoir dans un régime de démocratie qu'œuvre fragile et sans lendemain. »

Aujourd'hui encore, et plus que jamais, ces paroles conservent toute leur valeur et sont significatives de l'état d'âme du défunt et du souci constant qui fut le sien d'agir uniquement dans l'intérêt de la communauté nationale et de la continuité du pays.

Mais, mieux encore que les propres paroles du magistrat défunt, ce sont celles que lui adressa, ce 16 décembre 1954, le président d'alors de l'Assemblée fédérale, M. Hermann Haeberlin, pour le remercier des services considérables rendus au pays, qui mettent en lumière et en valeur toute la personnalité du disparu.

Après un bref rappel de la carrière de M. Rodolphe Rubattel, comme journaliste, directeur d'hôpital, député au Grand conseil vaudois et conseiller d'Etat, M. Haeberlin continua en ces termes :

« Bien qu'ayant dirigé dans son canton le département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, le saut de Lausanne à Berne doit avoir eu pour lui quelque chose de gigantesque. Il se trouva en présence d'un Parlement dont il n'avait jamais fait partie et devant lequel, en sept années, il n'eut pas à défendre moins de 106 projets. Quelle somme de travail ardu derrière ce simple chiffre. Il ne fut pas non plus facile pour M. Rubattel d'assumer la direction du Département de l'économie publique après le règne de M. Walter Stampfli. Mais il s'attela à sa tâche immense avec courage, énergie, et sans jamais se ménager. A aucun moment, il ne capitula devant les difficultés, mais, serrant les dents, il alla de l'avant jusqu'à ce qu'il ait atteint dans la direction de son Département une maîtrise toujours plus remarquable. Son travail était caractérisé par une méticulosité incomparable et une conscience exemplaire.

« Ce qui, toutefois, distinguait particulièrement M. Rodolphe Rubattel, c'était son esprit chevaleresque, la noblesse de ses sentiments, la générosité de son caractère, toutes qualités qui ne l'abandonnèrent pas dans les multiples tâches auxquelles il dut faire face. C'est lui qui eut le périlleux honneur de démobiliser l'économie de guerre, et cela toujours dans une mesure telle que la liberté de l'individu ne puisse s'exercer au détriment de l'intérêt général. Dans une profession de foi politique, faite dans le dernier discours qu'il prononça comme président de la Confédération devant la presse

étrangère, à Berne, M. Rubattel posa la question de savoir s'il n'y avait réellement pas moyen "pour des hommes civilisés de vivre ailleurs que dans un monde sauvage ou dans la camisole de force". Et M. Rubattel répondit lui-même à sa question, en déclarant que la solution de ce dilemme n'existe que dans la conscience sociale.

« C'est cette profonde conscience sociale dont M. Rubattel était animé qui lui permit de faire aboutir des projets tels que le versement d'allocations familiales aux domestiques de campagne et aux paysans montagnards, la révision de l'assurance-chômage, la compensation des salaires des militaires en service et la révision de l'A.V.S. Il ne cessa non plus d'invoquer l'esprit de solidarité. Infatigablement, il chercha l'équilibre des intérêts entre l'industrie d'exportation et l'agriculture, entre le producteur et le consommateur, entre le patronat et les travailleurs. Il gardait son entière indépendance face à tous les groupements d'intérêts, n'étant guidé que par le seul souci de justice et d'équité. Et pourtant il n'a pas toujours récolté que des applaudissements. C'est là, hélas ! le sort implacable de l'homme tenu de prendre des décisions qui ne peuvent satisfaire pleinement chacun. Mais, de même que sa bonne volonté ne pouvait être mise en doute, on ne pouvait non plus le suspecter de ne pas agir exclusivement dans l'intérêt du pays. »

Et M. Haeberlin de conclure en ces termes : « Monsieur le président de la Confédération, après sept années d'une lutte épuisante contre d'écrasantes obligations, vous aspirez au repos. Conscient et fier d'avoir œuvré pour la patrie, vous pouvez regagner votre pays natal, votre patrie cantonale. Au nom de l'Assemblée fédérale, je puis vous donner l'assurance que nous conserverons de vous le souvenir d'un éminent magistrat que nous avons vu au travail et d'un homme de cœur pour lequel nous éprouvons une profonde sympathie. »

CANTON DE ZURICH

ABRI ANTI-AERIEN A WINTERTHOUR

Le conseil municipal de Winterthour sollicite du conseil de ville un crédit de 1.850.000 francs pour la construction d'un abri anti-aérien sous la nouvelle maison du personnel de l'hôpital cantonal. Cet abri sera un hôpital souterrain de 200 lits avec deux salles d'opération. La Confédération et le Canton verseront 30 % de subventions.

LA FONDATION « POUR LA VIEILLESSE » EN 1960

Le rapport annuel de la Fondation « Pour la Vieillesse » pour 1960, qui a été approuvé par l'assemblée des délégués de Coire, soulève, dans son préambule, la question de la justification de l'existence de la Fondation eu égard à l'introduction de l'A.V.S., et constate, qu'en

dépit des prestations importantes versées par la grande œuvre sociale nationale, il reste encore des cas isolés pénibles pour lesquels intervient la Fondation. Cependant, depuis l'entrée en vigueur de l'assurance-invalide le 1^{er} janvier 1960, on constate une diminution du nombre des cas pour lesquels la fondation versait des compléments.

Pendant l'exercice, les comités cantonaux de la Fondation « Pour la Vieillesse » ont payé en 1960 une somme totale de 5.559.000 francs à 21.762 personnes, ce qui donne une moyenne de 255 francs par tête, contre 5.400.000 francs en 1959. Les contributions, pour les soins aux vieillards, ont un peu augmenté par suite du développement du service des aides de maison. En revanche, les prestations versées aux asiles de vieillards sont inférieures de 300.000 francs, de sorte que le total des prestations des comités cantonaux atteint 6.517.000 francs, soit 93.000 francs de moins que l'année précédente. Les résultats des collectes ont augmenté de façon réjouissante et sont passés de 1.194.000 francs à 1.278.000 francs, de même que les subventions de la Confédération, des cantons et des communes ont été portées de 4.444.000 francs à 4.786.000 francs, de sorte qu'on enregistre un accroissement des recettes de 425.000 francs. Celles-ci s'élèvent à 6.064.000 francs. En dépit de cette augmentation des recettes et de la diminution des prestations, les comités cantonaux se trouvent toujours dans une situation financière tendue, puisqu'ils ont dû prélever une somme de 453.000 francs du compte extraordinaire pour couvrir le déficit.

ANNIVERSAIRE D'UN EDITEUR

M. Otto Sidler, éditeur à Urdorf, près Zurich, a fêté son 70^e anniversaire.

En 1908, à l'âge de 17 ans déjà, il entrait au service de l'administration du « Luzerner Tagblatt » qu'il dirigea à partir de 1915.

En 1939, il devenait directeur de l'imprimerie Keller et Co. S.A. à Lucerne. En 1945, alors qu'il était président du grand conseil lucernois, il était nommé directeur administratif de La Nouvelle Gazette de Zurich. En 1957, il abandonnait cette fonction tout en devenant membre du comité administratif de la N.N.Z.

M. Otto Sidler a toujours été un membre fort actif de l'Association suisse des éditeurs de journaux. Depuis 1945, il fait partie de l'équipe dirigeante de l'association, se voulant plus spécialement aux problèmes du papier.

APPEL A LA PROPRETE EN GARE DE ZURICH

Sur les quelque 200.000 personnes qui, journallement, passent en gare de Zurich, une fraction importante de voyageurs ignorent les corbeilles de déchets destinées à recevoir les menus objets dont les voyageurs veulent se défaire, papiers d'emballage, restes de cigarettes, etc. La négligence des usagers des gares coûte aux C.F.F. beaucoup de travail et d'argent. Pour la seule gare de Zurich, le poids des déchets recueillis dépasse 1,2 tonne. Aussi, les autorités de Zurich ont-elles pris des mesures afin d'amener le public à plus

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

de discipline. M. W. Fischer, directeur de l'arrondissement de Zurich, a reçu les représentants de la presse, auxquels il a exposé les mesures auxquelles les autorités de la gare entendent recourir. De quatre heures du matin jusqu'aux heures de midi, six hommes sont occupés en permanence au nettoyage. Une grosse machine de nettoyage a été mise à leur disposition. Dans la seconde partie de la journée, l'affluence des voyageurs ne permet pas l'emploi de cette machine. En revanche, la multiplication des corbeilles de déchets, des affiches de recommandation, doivent rappeler aux voyageurs d'observer une élémentaire propreté. Enfin, un petit film humoristique anglais : « I am a little basket », est actuellement projeté au cinéma de la gare, illustrant le souci des C.F.F.

DISTINCTION AMERICAINE POUR DES BIJOUX DE CREATION SUISSE

Les résultats du concours des « Diamonds international awards » ont été publiés le 3 octobre 1961 à New-York. Parmi les quinze bijoutiers qui se sont vu décerner l'« Oscar du diamant 1961 », onze proviennent des Etats-Unis, un du Canada, un de Curaçao, un d'Allemagne, et un de Suisse, la maison O. Meister, bijoutier, à Zurich.

Le « Diamonds international awards » est un prix qui est décerné depuis 1957 et qui est ouvert à toutes les firmes qui travaillent le diamant sous forme de bijoux. Le jury est composé de personnes dont on respecte l'anonymat. Cette année, 461 projets avaient été envoyés par 64 concurrents de dix pays différents.

Comme la maison Meister a obtenu cette distinction quatre ans de suite, elle est devenue membre de la « Diamonds international academy » de New-York, et elle collaborera désormais comme membre du jury à des manifestations de ce genre.

Mme MARGUERITE CAVADASKI
REÇOIT L'ANNEAU HANS REINHART

La société suisse du théâtre a conféré à Mme Marguerite Cavadaski l'anneau Hans Reinhart pour l'année 1961. La remise de cette importante distinction a eu lieu solennellement le 29 octobre au théâtre municipal de Lausanne.

NOCES DE FER

Le couple Albert et Ursula Bolliger-Stuessi a célébré, à Zurich, ses noces de fer. Tous deux sont âgés de 86 ans.

ACHAT D'UNE COLLECTION

La municipalité de Zurich propose au Conseil communal d'acheter, pour 100.000 francs, la collection de l'instituteur Gottfried Hotz, de Zurich, consacrée à la culture des Indiens de l'Amérique du Nord. Cette collection comprend de nombreux objets rares : vêtements, objets de culte, bijoux, ustensiles domestiques, poupées, armes, pipes, instruments de sorciers et de guérisseurs, etc. Elle compte au total 350 objets, ainsi que des dessins originaux, dus à des artistes indiens, des photographies, et 40 œuvres du peintre zuricais Carl Bodmer, créées pendant le voyage qu'il fit en Amérique de 1832 à 1834.

La collection a été exposée cet été à Zurich pendant quatre mois et a reçu 18.000 visiteurs. Elle court le danger d'être acquise par des étrangers. C'est pour cela que la Ville de Zurich a l'intention de l'acheter et de l'installer dans un bâtiment scolaire de Wiedikon.

UNE MACHINE A ECRIRE D'UN NOUVEAU GENRE

Une machine électrique, construite selon des principes entièrement nouveaux, résultat de quelque dix ans d'études effectuées par l'I.B.M. (International Business Machines), a été présentée à la presse récemment et sera prochainement lancée sur le marché.

Cette nouvelle machine électrique travaille sans leviers de lettres et sans chariot mobile. Elle écrit à l'aide d'une tête imprimante, de la grosseur d'une balle de golf, et portant 88 lettres, chiffres et signes. Cette tête effectue sur le papier des mouvements de va-et-vient rapides comme l'éclair, pivotant à chaque frappe et mettant en position d'impression le caractère correspondant à la touche actionnée. La tête imprimante pouvant être changée, la même machine peut être employée pour divers genres d'écritures. Le chemin à parcourir jusqu'au papier étant plus court que dans la machine à système de leviers, l'écriture en est d'autant plus rapide. Cette machine compte 700 pièces de moins que la machine ordinaire.



confort traditionnel suisse

Caravelle

EUROPE, PROCHE, MOYEN, EXTRÉME-ORIENT
AMÉRIQUE DU NORD ET DU SUD

Douglas DC-8

SWISSAIR